



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PONT DU GARD

Rapport d'orientations budgétaires 2022

Préambule : objectifs et obligations légales

- Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, loi **NOTRe*** et/ou par la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour 2018-2022 du 22 janvier 2018, le Débat d'Orientations Budgétaires évolue en Rapport d'Orientations Budgétaires :
- Il conserve son caractère non-décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.
- Le débat dont le contenu n'est pas précisé par les textes doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.
- Son contenu est plus étoffé : il porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, les taux d'imposition, les dépenses et les effectifs.
- Le rapport d'orientations budgétaires est transmis aux communes membres pour mise à disposition du public. Il est également mis en ligne sur le site de la Communauté de Communes du Pont du Gard, dans un délai d'un mois à compter de son adoption, afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles des documents budgétaires des collectivités locales. Il doit être accessible, lisible et conforme aux documents soumis à l'organe délibérant.
- Le présent document a donc pour objectif de :
 - Présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué ;
 - Informer sur la situation financière de la Communauté de Communes du Pont du Gard et les perspectives budgétaires disponibles à ce jour.
 - Les éléments issus de ce débat permettront d'élaborer le budget primitif 2022.

Contexte général :
situation économique
et sociale

Contexte général : situation économique et sociale

Situation globale

Contexte général : situation globale

- La crise sanitaire liée à la COVID 19 dure maintenant depuis le mois de mars 2020 en France. L'exercice 2021, tout comme celui de 2020, a continué d'être frappé par cette crise inédite dans l'histoire des Collectivités Territoriales dans leur ensemble. L'exercice 2022 sera lui également touché par cette crise au vu de l'évolution de l'épidémie mi décembre 2021.
- Les nombreuses incertitudes sur les mesures internationales (zone Euro), nationales prises ou à venir ont profondément et durablement perturbé les repères de l'activité économique et secoué les organisations.
- **Un environnement économique mondial et national incertain affecté par la crise sanitaire**
 - La crise sanitaire, qui a démarré à la fin de l'année 2019 dans la province de Wuhan en Chine, n'est toujours pas résolue en 2022 malgré la découverte de plusieurs vaccins.
 - Sa propagation à l'échelle du monde entier à partir du premier trimestre 2020, a obligé les pays à adopter des mesures d'urgence destinées à limiter les interactions sociales pour réduire les décès et limiter les effets de saturation du système hospitalier. Les pays ont procédé à des mesures de confinement, conduisant à l'arrêt de toute activité économique ; la crise sanitaire s'est traduite en crise économique (malgré la reprise économique en Asie).
 - Face à l'absence de revenus pour les entreprises et au risque d'une augmentation du chômage, la plupart des pays ont adopté des mesures de soutien du pouvoir d'achat et de sauvegarde des entreprises. Ces mesures aboutissent in fine à une nationalisation des pertes de revenus.

Contexte général : situation globale

- Rebond de croissance en 2021 après une chute du PIB en 2020 :
 - Taux de croissance du PIB (en volume) : + 6,25 % en 2021 contre – 11,5 % en 2020, prévision de + 4,00 % en 2022
- Loi de Finances 2022 :
 - Réduction du déficit public à -4,8 % en 2022 (% du PIB)
 - Réduction du poids de la dette publique : 115,6 % du PIB en 2021 à 114,00 % du PIB en 2022
 - Principales dispositions impactant les collectivités locales :
 - Baisse de la dotation de compensation des EPCI : environ – 2,5 % en 2022 après – 1,97 % en 2021
 - Réforme des indicateurs utilisés dans le calcul des concours financiers et de la péréquation (article 194 de la LFI 2022) permettant de retranscrire la potentielle richesse des territoires de la manière la plus juste possible.

Contexte général : situation économique et sociale

Situation de la Communauté de Communes du Pont du Gard

Les éléments marquants de l'année 2021

- A l'instar des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale, la Communauté de Communes du Pont du Gard a, face au contexte de crise sanitaire, continué d'adopter de multiples mesures destinées à :
 - garantir la protection des personnes,
 - répondre aux soubresauts de la crise économique actuelle,
 - renforcer le soutien au tissu économique local, en renforçant son soutien au Fonds Régional L'OCCAL via un abondement de 50 000,00 € en 2021 pour le porter à 102 000 €.
- La Communauté de Communes du Pont du Gard a participé activement à un centre de vaccination à travers la mise à disposition de personnel destiné à en permettre le fonctionnement.
- Réalisation du projet de territoire pour le mandat 2020-2026 qui s'articule autour de 4 priorités :
 - Un territoire de transition économique durable
 - Un territoire attractif
 - Un territoire de coopération
 - Un territoire qui rayonne

La formation de l'épargne de la Communauté de Communes du Pont du Gard (budget principal)

- Les comptes de gestion provisoires 2021 font ressortir les résultats suivants, il convient de souligner que les résultats présentés ci-après de l'année 2021 sont une estimation, tenant compte des effets estimés de la crise sanitaire tant sur les recettes que sur les dépenses.
- En effet, sur l'année 2021, certains services de la Communauté de Communes du Pont du Gard ont vu leur fonctionnement perturbé par la crise sanitaire, avec notamment l'annulation de la programmation sportive et culturelle au 1^{er} semestre 2021, la réalisation de certains projets retardée...
- Cela se traduit par une exécution budgétaire 2021 où, les « non-dépenses » liées à une activité réduite et une prudence liées à l'inscription des recettes fiscales lors de l'élaboration du budget primitif 2021, préservent les capacités financières pour l'avenir. Ainsi, le taux de réalisation des charges à caractère général, les charges de personnel sont en deçà des prévisions budgétaires 2021. Il en est de même pour les recettes émanant des usagers liées aux manifestations culturelles notamment. Toutefois, la continuité de fonctionnement des services de la Communauté de Communes du Pont du Gard a permis d'assurer l'accueil des enfants dans les structures petite enfance du territoire qui se traduit par des recettes supérieures à celles prévues au budget 2021.

La formation de l'épargne de la Communauté de Communes du Pont du Gard (budget principal)

LIBELLE		BUDGET 2021	REALISATIONS 2021 (21/02/2022)	TAUX D'EXECUTION
	TOTAL RECETTES REELLES	18 696 810,70 €	19 667 649,04 €	100,00 %
Chap. 013	Atténuation de charges	58 618,76 €	96 226,13 €	100,00 %
Chap.70	Produits de services, du domaine...	767 361,73 €	873 354,09 €	100,00 %
Chap.73	Impôts et taxes	12 689 898,00 €	12 982 751,39 €	100,00 %
Chap. 74	Dotations et participations	5 114 797,26 €	5 645 935,03 €	100,00 %
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	35 052,00 €	36 538,90 €	100,00 %
Chap. 76	Produits financiers	3 996,40 €	3 996,40 €	100,00 %
Chap. 77	Produits exceptionnels	27 086,55 €	28 847,10 €	100,00 %
	TOTAL DEPENSES REELLES	18 940 634,31 €	18 258 480,12 €	
Chap. 011	Charges à caractère général	1 335 796,67 €	901 243,53 €	67,47 %
Chap. 012	Charges de personnel	5 600 156,34 €	5 543 990,51 €	99,00 %
Chap.014	Atténuation de produits	8 148 049,86 €	8 148 049,86 €	100,00 %
Chap.65	Charges de gestion courante	3 782 023,34 €	3 643 964,66 €	96,35 %
Chap.67	Charges exceptionnelles	8 500,00 €	5 123,46 €	60,28 %
Chap.022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	0,00 €	0,00 %
	EPARGNE DE GESTION		1 425 187,66 €	
Chap.66	Charges financières	16 108,10 €	16 108,10 €	100,00 %
	EPARGNE BRUTE		1 409 079,56 €	
Chap.16	Remboursement du capital	112 391,51 €	112 391,51 €	100,00 %
	EPARGNE NETTE		1 296 688,05 €	
	Encours de la dette au 31/12		1 015 510,51 €	
	Capacité de désendettement		0,72	
	Taux d'épargne brute (en %)		7,16 %	
	Taux d'épargne nette (en %)		6,59 %	
	Coefficient de rigidité des charges structurelles		42,46 %	

La formation de l'épargne de la Communauté de Communes du Pont du Gard (budget principal)

- La capacité de désendettement (encours dette/épargne brute) estimée de la Communauté de Communes du Pont du Gard est de 0,72.
- En 2021, le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) devrait se situer aux alentours de 7,17 %. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant.
 - En 2021, le taux d'épargne nette (épargne nette / recettes réelles de fonctionnement) de la Communauté de Communes du Pont du Gard devrait se situer aux alentours de 6,59 %. Ce ratio indique la part de recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir après remboursement de la dette. Un seuil de prudence autour de 7% est généralement admis.
- Le coefficient de rigidité des charges structurelles évalue le caractère incompressible de certaines dépenses. Il mesure le poids des charges de fonctionnement les plus rigides et difficilement compressibles par rapport aux produits.
 - Il se calcule selon la formule : $(\text{charges de personnel} + \text{contingents et participations} + \text{charges d'intérêt}) / \text{produits réels de fonctionnement}$.
 - Le coefficient de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires dont dispose la Communauté de Communes pour réduire l'ensemble de ses charges, et dégager les fonds nécessaires au remboursement des emprunts ou à l'engagement de nouveaux investissements.
 - Le seuil critique est de 55%, l'atteinte des 50% est déjà un signe de forte dépendance par rapport aux dépenses obligatoires.
 - En 2021, le coefficient de rigidité des charges structurelles estimé à la Communauté de Communes du Pont du Gard est de 42,46 %.

Esquisse du compte administratif anticipé 2021 du budget principal M14 (compte administratif en cours de vérification)

**Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2021 :
budget principal
2021**

BUDGET PRINCIPAL CA 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2020		9 262 866,65 €		1 096 454,09 €		10 359 320,74 €
Opérations de l'exercice	18 704 506,21 €	19 848 517,13 €	554 801,71 €	532 196,45 €	19 259 307,92 €	20 380 713,58 €
TOTAUX	18 704 506,21 €	29 111 383,78 €	554 801,71 €	1 628 650,54 €	19 259 307,92 €	30 740 034,32 €
Résultats de clôture		10 406 877,57 €		1 073 848,33 €		11 480 726,40 €
Restes à réaliser			192 914,99 €	132 845,10 €	192 914,99 €	132 845,10 €
TOTAUX CUMULES	18 704 506,21 €	29 111 383,78 €	747 716,70 €	1 761 495,64 €	19 452 222,91 €	30 872 879,42 €
Résultats provisoires 2021		10 406 877,57 €		1 013 778,94 €		11 420 656,51 €

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2021 : budget principal 2021

- Au niveau budgétaire, il est à retenir la poursuite des compétences et différentes actions de la Communauté de Communes du Pont du Gard en mode plus ou moins dégradé tout au long de l'année :
 - Animation du réseau de lecture publique sur le territoire intercommunal ;
 - Poursuite du Bus de la Mer
 - Poursuite de la compétence « Petite Enfance » favorisant l'accueil collectif et individuel par la mise à disposition de lieux de ressources pour les professionnels et les parents ;
 - Poursuite des actions de formation en faveur des agents ;
 - Poursuite des actions liées à la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et à leur valorisation ;
 - Maintien des missions de « police intercommunale ». Action du CISPD dédiée aux « 1eres assises des violences faites aux femmes dans le Gard » réalisée le 14/09/2021 ;
 - Elaboration d'un diagnostic Risques Psycho-sociaux
 - Mise à disposition d'un agent au centre de vaccination intercommunal
- Maintien de l'effort en matière d'accueil et de promotion du territoire au travers de la SPL « destination Pays d'Uzès Pont du Gard » ;
- Acquisition d'une interface pour le SIG, d'ordinateurs portables, engagement de la dépense relative à un logiciel de dématérialisation pour les ADS, ...
- Ouverture en septembre 2021 de l'espace de coworking et d'un espace Entreprises à Remoulins destinés à accueillir et accompagner les entreprises sur le territoire.
- Etudes sur l'extension et la revitalisation de la zone d'activités de Domazan.
- Développement de modes de mobilité durables via plusieurs actions :
 - Adhésion au rézo pouce mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard
 - Location de vélos possible pour les habitants du territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard
- Poursuite de l'étude partagée avec la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien d'accompagnement en vue de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET). Il est rappelé ici que la réalisation d'un PCAET est une obligation légale pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Ce PCAET qui fait partie du Contrat de Transition Ecologique et du Contrat d'objectif ADEME lié à ce Contrat de Transition Ecologique est de ce fait réalisé de manière mutualisé et dans de meilleures conditions financières pour la Communauté de communes du Pont du Gard.
- Enfin, l'exercice 2021 a été marqué d'un point de vue comptable et budgétaire par le choix d'opter pour la nomenclature M57 en lieu et place de la nomenclature M14 à partir du 01/01/2022 ainsi que par la suppression du budget annexe GEMAPI au 31/12/2021, lequel sera intégré au budget principal dès le 01/01/2022.
- Une démarche de simplification budgétaire a également été engagée en supprimant les régies d'avances dépenses des structures petite enfance au 01/10/2021.
- Conception, réalisation et mise en œuvre d'une nouvelle identité visuelle pour la collectivité.

Esquisse du compte administratif anticipé 2021 ordures ménagères au 31 décembre 2021 (compte administratif en cours de vérification)

BUDGET ANNEXE OM CA 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2020		388 505,49 €	46 686,35 €		46 686,35 €	388 505,49 €
Opérations de l'exercice	1 439 975,30 €	1 197 821,78 €	93 107,07 €	70 200,54 €	1 533 082,37 €	1 268 022,32 €
TOTAUX	1 439 975,30 €	1 586 327,27 €	139 793,42 €	70 200,54 €	1 579 768,72 €	1 656 527,81 €
Résultats de clôture		146 351,97 €	69 592,88 €			76 759,09 €
Restes à réaliser			37 047,96 €		37 047,96 €	
TOTAUX CUMULES	1 439 975,30 €	1 586 327,27 €	176 841,38 €	70 200,54 €	1 616 816,68 €	1 656 527,81 €
Résultats provisoires 2021		146 351,97 €	106 640,84 €			39 711,13 €

- La Communauté de Communes a encaissé diverses recettes liées à des éco soutiens en 2021. Le produit de la TEOM 2021 des communes de Comps, Meynes, Montfrin, la revente des matériaux et la participation de Nîmes Métropole pour l'utilisation de la déchetterie de Meynes complètent les principales recettes de ce budget annexe.
- Les principales dépenses concernent la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables par la société SAS OCEAN, les charges liées au personnel, à la location, l'enlèvement et le transport des bennes pour le fonctionnement des déchetteries de Meynes et Comps.

**Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2021 :
budget annexe
ordures
ménagères 2021**

Esquisse du compte administratif anticipé 2021 halte fluviale au 31 décembre 2021 (compte administratif en cours de vérification)

**Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2021 :
budget annexe
halte fluviale
2021**

BUDGET ANNEXE Halte Fluviale CA 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2020		218 164,16 €		35 909,96 €		254 074,12 €
Opérations de l'exercice	173 430,15 €	82 649,09 €	37 963,25 €	44 275,62 €	211 393,40 €	126 924,71 €
TOTAUX	173 430,15 €	300 813,25 €	37 963,25 €	80 185,58 €	211 393,40 €	380 998,83 €
Résultats de clôture		127 383,10 €		42 222,33 €		169 605,43 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	173 430,15 €	300 813,25 €	37 963,25 €	80 185,58 €	211 393,40 €	380 998,83 €
Résultats provisoires 2021		127 383,10 €		42 222,33 €		169 605,43 €

- Les principales dépenses ont porté sur le dragage du relais fluvial et sur les études de signalisation et de des sédiments ainsi que des levés bathymétriques. Les autres charges sont principalement la redevance 2021 d'autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé auprès de la CNR.
- Les locations du poste d'amarrage et/ou de mouillage de bateaux ou d'installations nautiques sont les principales recettes.

**Esquisse du compte administratif anticipé 2021 SPANC au 31
décembre 2021**
(compte administratif en cours de vérification)

**Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2021 :
budget annexe
SPANC 2021**

BUDGET ANNEXE SPANC CA 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2020		11 244,17 €				11 244,17 €
Opérations de l'exercice	26 367,24 €	6 476,28 €			26 367,24 €	6 476,28 €
TOTAUX	26 367,24 €	17 720,45 €			26 367,24 €	17 720,45 €
Résultats de clôture	8 646,79 €				8 646,79 €	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	26 367,24 €	17 720,45 €			26 367,24 €	17 720,45 €
Résultats provisoires 2021	8 646,79 €				8 646,79 €	

- Les principales recettes proviennent des contrôles des installations d'assainissement non collectif auprès des usagers.
- Quant aux dépenses, elles sont liées à l'exploitation du service en régie (charges de personnel, frais de structure), le reversement des aides de l'Agence de l'Eau aux bénéficiaires.

**Esquisse du compte administratif anticipé 2021
GEMAPI au 31 décembre 2021
(compte administratif en cours de vérification)**

**Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2021 :
budget annexe
GEMAPI 2021**

BUDGET ANNEXE GEMAPI CA 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2020		3 475,22 €				3 475,22 €
Opérations de l'exercice	273 754,84 €	270 279,62 €			273 754,84 €	270 279,62 €
TOTAUX	273 754,84 €	273 754,84 €			273 754,84 €	273 754,84 €
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	273 754,84 €	273 754,84 €			273 754,84 €	273 754,84 €
Résultats provisoires 2021						

- Quatrième et dernière année de fonctionnement du budget annexe « GEMAPI » qui sera supprimé au 31/12/2021 pour être intégré au budget principal dès le 01/01/2022 suite à une délibération favorable du Conseil Communautaire du 27/09/2021.

Esquisse du compte administratif anticipé 2021 ATELIERS RELAIS au 31 décembre 2021 (compte administratif en cours de vérification)

**Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2021 :
budget annexe
Ateliers relais
2021**

BUDGET ANNEXE Ateliers relais CA 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2020		5 538,44 €		8 089,17 €		13 627,61 €
Opérations de l'exercice	57 495,63 €	51 957,19 €	38 221,84 €	47 962,49 €	95 717,47 €	99 919,68 €
TOTAUX	57 495,63 €	57 495,63 €	38 221,84 €	56 051,66 €	95 717,47 €	113 547,29 €
Résultats de clôture				17 829,82 €		17 829,82 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	57 495,63 €	57 495,63 €	38 221,84 €	56 051,66 €	95 717,47 €	113 547,29 €
Résultats provisoires 2021				17 829,82 €		17 829,82 €

- Les flux financiers concernent le remboursement de l'emprunt, les taxes foncières, les amortissements, les loyers des baux commerciaux et les charges, la subvention d'équilibre.
- Au 31/12/2021, tous les ateliers sont loués.

Esquisse du compte administratif anticipé 2021 MUTUALISATION au 31 décembre 2021 (compte administratif en cours de vérification)

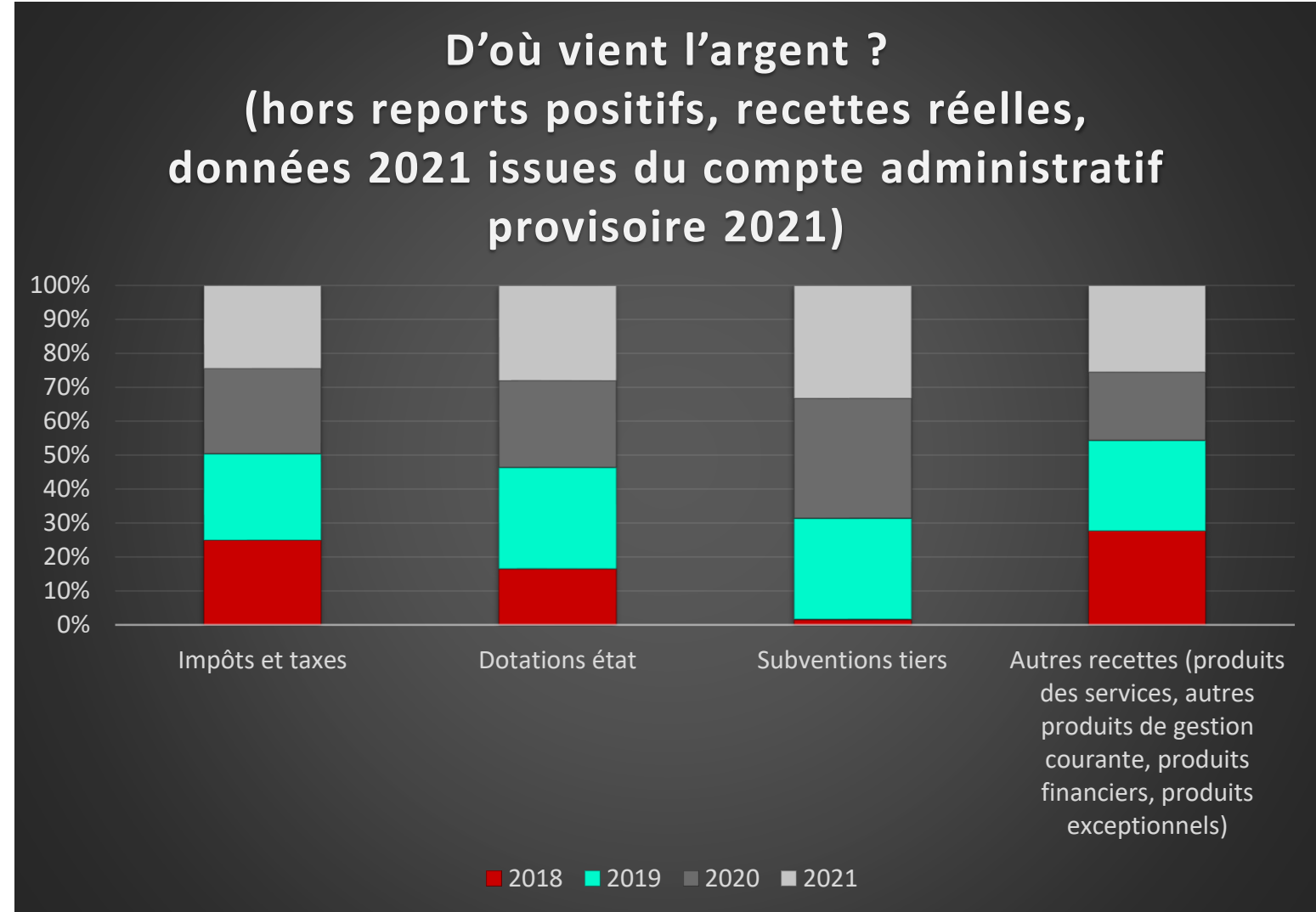
**Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2021 :
budget annexe
Mutualisation
2021**

BUDGET ANNEXE Mutualisation CA 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2020		4 953,59 €	1 419,10 €		1 419,10 €	4 953,59 €
Opérations de l'exercice	177 485,26 €	184 173,83 €		3 083,04 €	177 485,26 €	187 256,87 €
TOTAUX	177 485,26 €	189 127,42 €	1 419,10 €	3 083,04 €	178 904,36 €	192 210,46 €
Résultats de clôture		11 642,16 €		1 663,94 €		13 306,10 €
Restes à réaliser			13 306,10 €		13 306,10 €	
TOTAUX CUMULES	177 485,26 €	189 127,42 €	14 725,20 €	3 083,04 €	192 210,46 €	192 210,46 €
Résultats provisoires 2021		11 642,16 €	11 642,16 €			

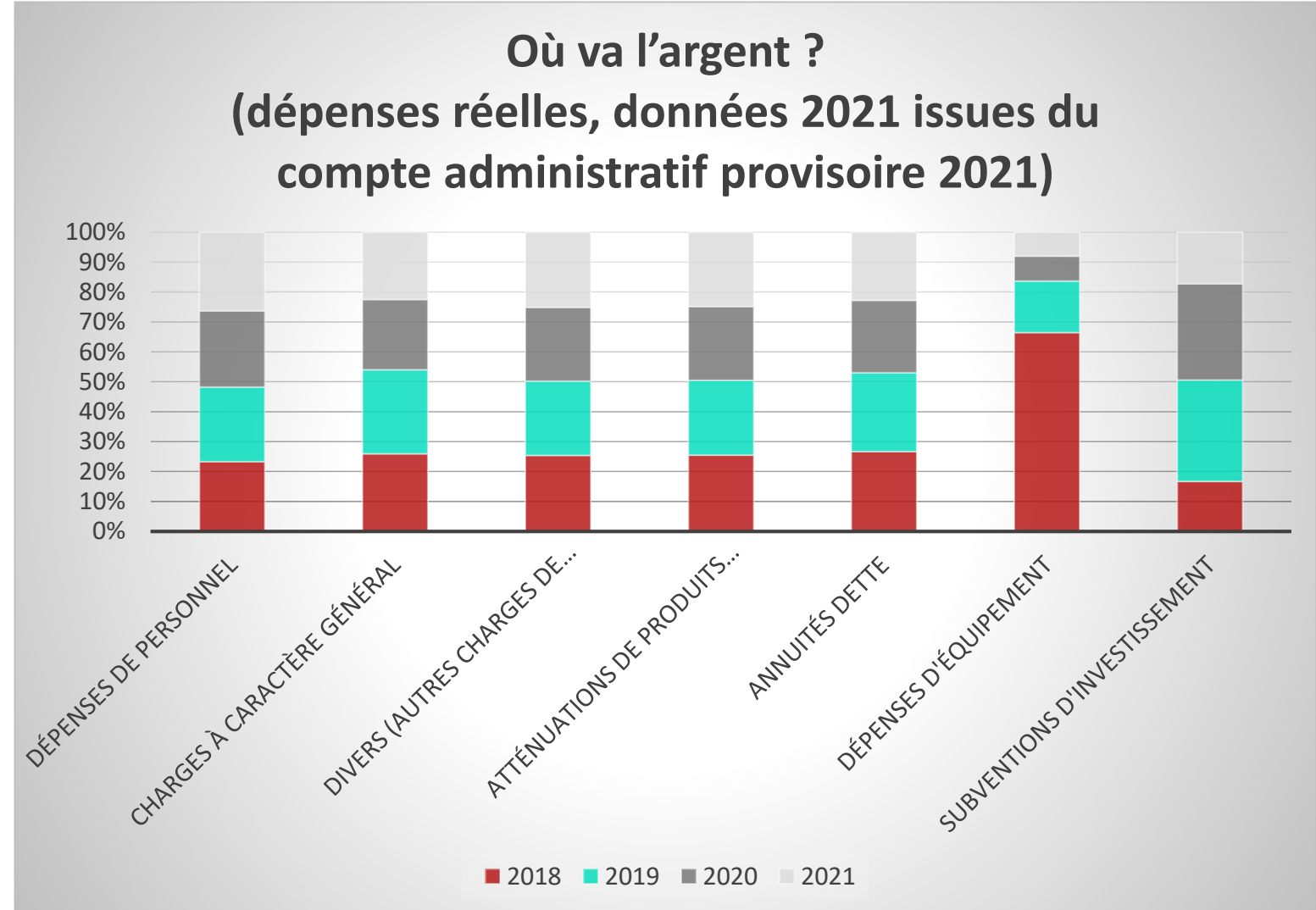
- Troisième année de fonctionnement du budget annexe «Mutualisation» sur lequel sont retranscrites les différentes actions déployées par les dispositifs de mutualisation en vigueur sur 2021 relatives aux thématiques « urbanisme », « conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie », « assistance technique », « sécurité et prévention de jour » au sein du bloc local de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Les orientations budgétaires 2022

Les
orientations
budgétaires
2022 :
éléments
rétrospectifs
du budget
principal 2021

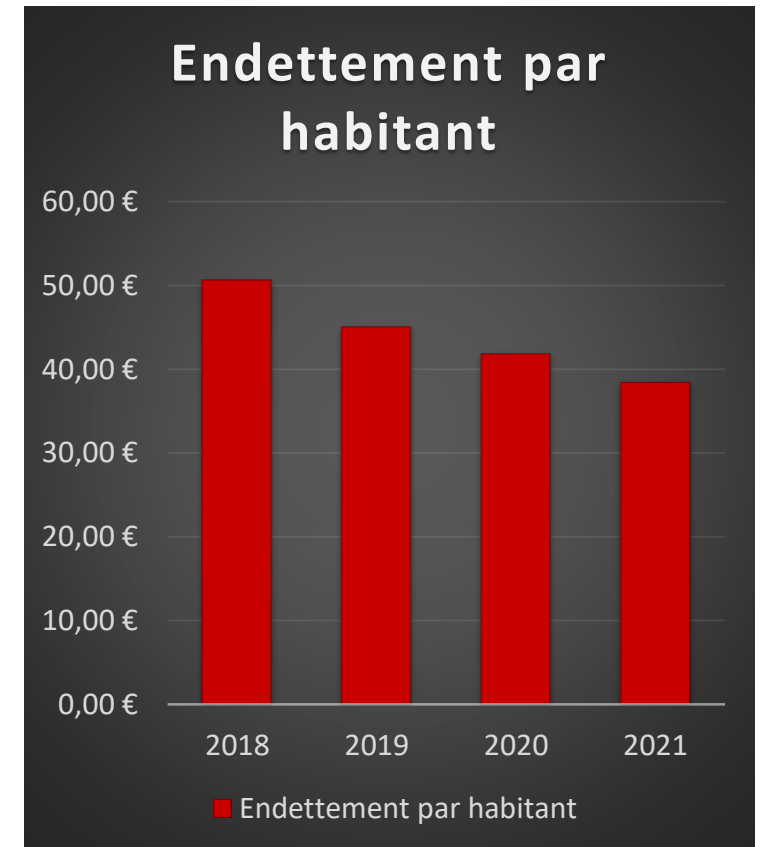
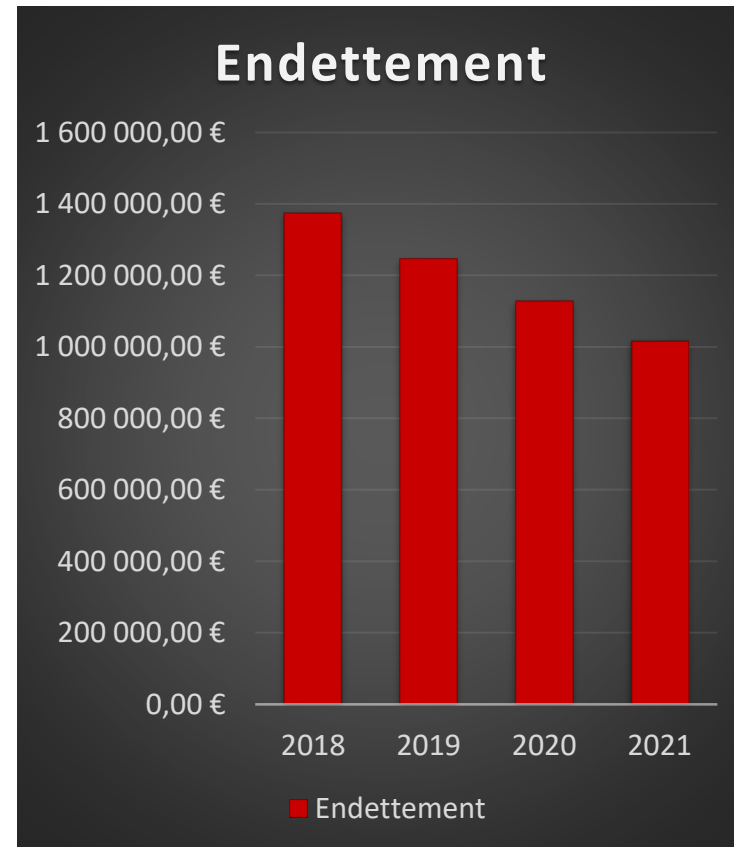


Les
orientations
budgétaires
2022 :
éléments
rétrospectifs
du budget
principal 2021



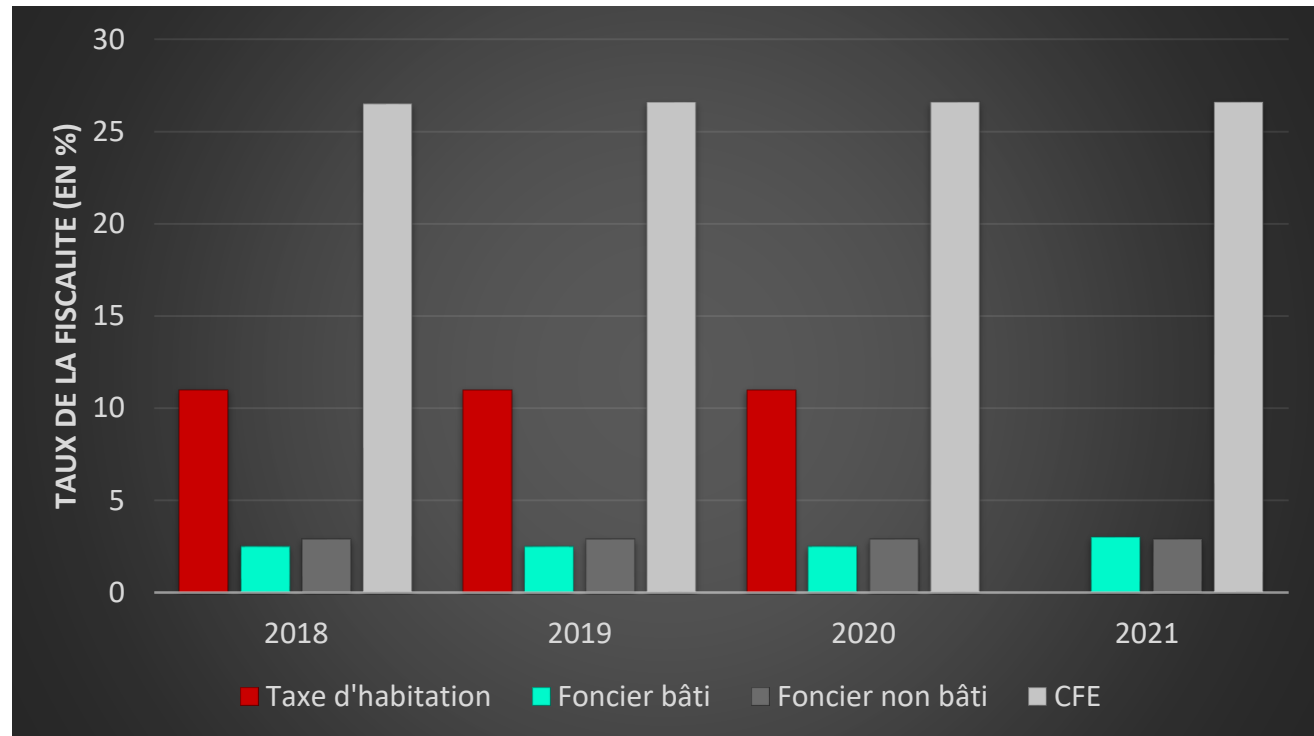
Les
orientations
budgétaires
2022 :
éléments
rétrospectifs
du budget
principal 2021

Evolution de l'endettement de 2018 à 2021



Les orientations budgétaires 2022 : éléments rétrospectifs du budget principal 2021

Evolution des taux de fiscalité de 2018 à 2021



- L'année 2021 a été marquée par la perception, pour la première fois, d'une fraction de TVA en lieu et place de la taxe d'habitation d'où l'absence de taux de TH en 2021.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2022 de la Communauté de Communes du Pont du Gard

➤ Méthodologie

- Dans le cadre de la préparation budgétaire 2022, des concertations budgétaires ont été planifiées. Elles ont eu lieu en décembre 2021 durant lesquelles Monsieur le Vice-Président en charge des Finances, Monsieur le Directeur Général des Services, et Madame la responsable de la coordination des budgets ont rencontré les responsables de pôle, les gestionnaires de crédits. L'objectif était de faire le point sur les budgets prévisionnels transmis en décembre 2021, tant en fonctionnement qu'en investissement, et ainsi identifier en amont les éventuels dépassements et procéder à la correction des propositions budgétaires.
- Dans un contexte budgétaire inédit, l'action de la Communauté de Communes du Pont du Gard continuera de s'inscrire dans une continuité temporelle que les budgets précédents ont mis en exergue et sur la crédibilité d'une stratégie budgétaire et financière construite dans la durée, à travers la poursuite d'objectifs de bonne et saine gestion.
- La stratégie financière du mandat 2020-2026 se décline selon les points suivants :
 - Contenir voire diminuer les charges de fonctionnement pour maintenir un niveau d'épargne brute suffisant ;
 - Dégager des recettes de fonctionnement permettant d'assurer la continuité des actions menées par la Communauté de Communes du Pont du Gard ;
 - Engager les investissements tout en trouvant les bons financements ;
 - Maintenir un délai de désendettement inférieur à 6 ans sur le seul budget principal ;
 - Le budget 2022 qui sera voté en avril 2022 suivra et s'inspirera des préconisations émises par « la Charte de gouvernance destinée au renforcement des marges de manœuvre de la Communauté de Communes du Pont du Gard »

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2022 : budget principal

➤ **Fiscalité 2022 :**

- Maintien des taux d'imposition pour le foncier bâti (3%) et le foncier non bâti (2,85%). Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourra être modulé à compter de 2023 par la Communauté de Communes du Pont du Gard.
- Taxe GEMAPI : La cotisation pour l'EPTB des Gardons va connaître une forte augmentation due à la réactualisation des prévisions de dépenses et de recettes (dissolution SMD, retrait Département, travaux à mettre en œuvre, répondre aux enjeux...) et à un ajustement des équilibres entre collectivités. La cotisation va passer en 2022 de 10,60€ par habitant à 18,23 €, soit une cotisation estimée à ce jour de 427 083 € dont 400 510 € de GEMAPI contre 269 462,84 € de GEMAPI en 2021. Une réflexion va être engagée sur le montant de taxe GEMAPI à appeler sur 2022.
- Modulation du coefficient multiplicateur de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) avec une variation de + 0,05, applicable pour l'année 2022, soit 1,15 (délibération de 09/2021).
- Contribution Foncière sur les Entreprises (CFE) : en attente de l'état 1259 transmis par la DDFIP

➤ **Développement de l'économie et de l'emploi :** poursuite notamment des démarches liées au « parcours de l'immobilier d'entreprise » dont les objectifs restent :

- La création sur le territoire d'une nouvelle filière économique autour des cleantech. (CTE)
- L'accompagnement des start up et des PME pour leur développement sur le territoire.
- Inscription dans la démarche « Territoires d'Industrie » du ministère de l'économie pour laquelle nous avons été labellisé à l'instar du Gard Rhodanien.
- Le développement de France Services au sein de la Maison de Services au Public avec la présence de conseillers numériques et l'accueil d'un espace de Coworking.
- La mobilisation de foncier sur les Zones d'activités du territoire en vue de favoriser l'installation de nouvelles entreprises industrielles ou artisanales reste d'actualité ainsi que les travaux de viabilisation de voirie de certaines zones d'activités.
- Dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique, l'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale sont des thématiques de travail centrales. Elles doivent positionner le territoire comme un leader de ces filières économiques d'avenir et porteuses d'emplois.
- Il s'agit pour la Communauté de Communes du Pont du Gard de prendre part à la transition énergétique mais surtout de définir les conditions d'exploitation et de valorisation des ressources, d'un point de vue réglementaire mais également dans l'intérêt général en précisant que tous les flux sont concernés : matières, eau, énergie, ressources humaines, équipements... La démarche Economie Industrielle Territoriale permettra notamment d'instaurer un dialogue constructif et une négociation entre les parties prenantes.

➤ **Les moyens humains 2022 :**

- La maîtrise de l'évolution du budget « ressources humaines » constitue un enjeu important dans la préparation budgétaire. En effet, la Communauté de Communes du Pont du Gard souhaite mener une politique de ressources humaines guidée par la qualité et la quantité des services rendus aux habitants, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.
- Dès lors, les prévisions actuelles font ressortir des charges de personnel de l'ordre de 6 000 000,00 € (chapitre 012) en 2022.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2022 : budgets annexes

➤ Budget annexe OM

- Le budget annexe « Ordures Ménagères » continuera de retracer les opérations liées aux dépenses et aux recettes tout en recherchant l'optimisation du service et l'harmonisation du taux. Taux 2021 : SMICTOM : 15,70% - SICTOMU : 13,10% - CCPG : 15,20%. Une réflexion doit être menée sur le taux 2022.

➤ Budget annexe Ateliers Relais

- Le budget annexe « Ateliers Relais » continuera de retracer les opérations liées aux dépenses et aux recettes (loyers...) de cette opération.

➤ Budget annexe Halte Fluviale

- Le budget annexe « Halte Fluviale » continuera de retracer les opérations liées aux dépenses et aux recettes 2022. Il sera poursuivi la gestion du relais fluvial « Les Estères » en régie et la promotion des activités. Une réflexion sera proposée à un prochain groupe de travail sur l'augmentation des tarifs.

➤ Budget annexe SPANC

- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) de la Communauté de Communes du Pont du Gard a pour mission le contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif conformément à la loi sur l'eau de 2006. Dans ce cadre, l'ensemble des installations fait l'objet d'une vérification périodique obligatoire de bon fonctionnement et de bonne exécution des ouvrages tous les 8 ans. Ce service fonctionne en régie.

➤ Budget annexe Mutualisation

- La Communauté de Communes du Pont du Gard s'attache à satisfaire au mieux les besoins exprimés par ses communes membres conduisant ainsi à bâtir sa propre construction de mutualisation sur mesure tout en combinant divers régimes juridiques, gage d'une adaptation aux projets du bloc local.

- Ces dispositions sont rendus possibles par l'usage de convention de prestations de services qui sont exclues des règles de la commande publique et relèvent de services non économiques d'intérêt général ou de missions d'intérêt général public. Ainsi, le budget annexe, tout en satisfaisant les conditions fixées par les textes et jurisprudences en matière de coopération entre personnes publiques, regroupe :

- Le service commun « ADS » ;

- Le service commun « Conseil, Maintenance des systèmes informatiques et de téléphonie » ;

- Le service commun « commande publique et affaires juridiques » ;

- Les prestations de service existantes et à venir ;

- Les différents dispositifs, opportunités et missions de mutualisation au sein et hors du bloc local.

- Et assure une visibilité cohérente des missions publiques « mutualisées » au sein du territoire notamment pour celles où des flux financiers entre EPCI/Communes existent.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2022 : évolution prévisionnelles des dépenses et des recettes 2022

- Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes 2022 et hypothèses d'évolution retenues (concours financiers, tarification, subventions et évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre)
 - Dans le cadre de la clause de revoyure, une maîtrise des dépenses de fonctionnement continue sur 2022 avec une accentuation de la mutualisation, une optimisation du fonctionnement des services et une recherche systématique de financements.
 - La mise en œuvre du projet de territoire commence à s'opérer en 2022 notamment en termes de mobilités (PEM, aires de covoiturage...), d'actions du PCAET (Guichet unique, étude thermographique...) et de la CTG.
 - Dans le cadre des groupes de travail finances, une réflexion sera menée sur l'évolution de la fiscalité 2022 et notamment sur la taxe GEMAPI et la TEOM.
 - Les attributions de compensation 2022 resteront identiques à 2021.
 - Le FPIC 2020 et 2021 a été reversé aux communes, une réflexion sera également menée pour 2022 lors de la réception de la notification de l'état par la Préfecture.
 - Une évolution des tarifs des services publics a été engagée et sera poursuivie afin d'ajuster le prix au service rendu.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2022 : programmation et orientations en matière d'investissements de la collectivité

➤ Projet de requalification-densification et d'extension de la ZI de DOMAZAN :

- Dans le cadre de sa compétence actions de développement économique, la CCPG a lancé une étude préalable pour la requalification-densification et l'extension de la ZI de Domazan.
- L'extension porte sur environ 9 ha (création de 22 lots d'une moyenne de 2 962 m²) et la densification sur 2 dents creuses pour 3ha.
- L'étude a permis d'élaborer un bilan prévisionnel pour la période 2022-2029 : un investissement prévisionnel de 8 882 371 € HT pour des recettes estimées à 7 040 696 € HT. Les solutions de financement sont à l'étude.

➤ Projet d'aménagement de la halte fluviale Les Estères à ARAMON :

- Une réflexion sur la maîtrise d'œuvre sera menée en 2022.
- Une étude menée par le CAUE pour la partie aménagement paysager sans extension des pontons a fait ressortir un montant estimatif des travaux de 160 500 € HT pour la période 2023-2024.
- Une recherche de financement se fera sur 2022.

➤ Dans le cadre de sa compétence mobilité, la Région a lancé une étude de préféabilité sur les PEM de Remoulins et Aramon.

- Aujourd'hui la Communauté de Communes a approuvé le portage des 2 pôles d'échanges multimodaux en tant que maître d'ouvrage. Une consultation d'assistant à maîtrise d'ouvrage va être lancée en mars, l'estimation de cette mission est de 25 000 euros HT pour les 2 PEM. Ensuite cet AMO va produire le dossier de consultation de la Moe, pilotage et échange avec la SNCF, le suivi et le pilotage du cadre partenarial convenu. La mission de Moe pour les 2 PEM va s'élever autour des 40 000 euros HT. Les dossiers seront portés en étroite collaboration avec les projets urbains des 2 communes. Les travaux vont se dérouler jusqu'en 2026, date de mise en service. Le montant des travaux est estimé à 1 500 000 euros HT par PEM soit 3 000 000 euros HT.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2022 : principales dépenses

Mobilités

- Etudes pour la réalisation de 2 PEM ferroviaires Aramon et Remoulins
- Transports (transport social, bus de la mer)
- Rézo pouce : poursuite du projet et cotisation
- Schéma cyclable

Economie et tourisme

- Etudes sur les zones d'activités
- Animation CTI avec la CAGR
- Poursuite du projet Coworking
- Réflexion sur le développement du tourisme et de l'accueil touristique

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2022 : principales dépenses

Culture et sport

- Appel à projets sur l'eau
- Culture (spectacles vivants, actions culturelles)
- Sport (les jeunes ont la pêche, du pré à l'arène)

Mutualisation

- Mise en service du service commun commande publique et affaires juridiques
- Mise en service de l'extension du service commun « autorisations du droit du sol » : 1 embauche
- Journées de sensibilisation et d'information

Petite enfance

- Travaux dans les crèches
- Ecolo crèche
- Soutien à la parentalité : mise en place de l'itinérance avec l'acquisition d'un véhicule et d'une borne

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2022 : principales dépenses

MSAP – Relais emploi

Forum de l'emploi le 10/03/2022

Permanences des conseillers
numériques dans les communes

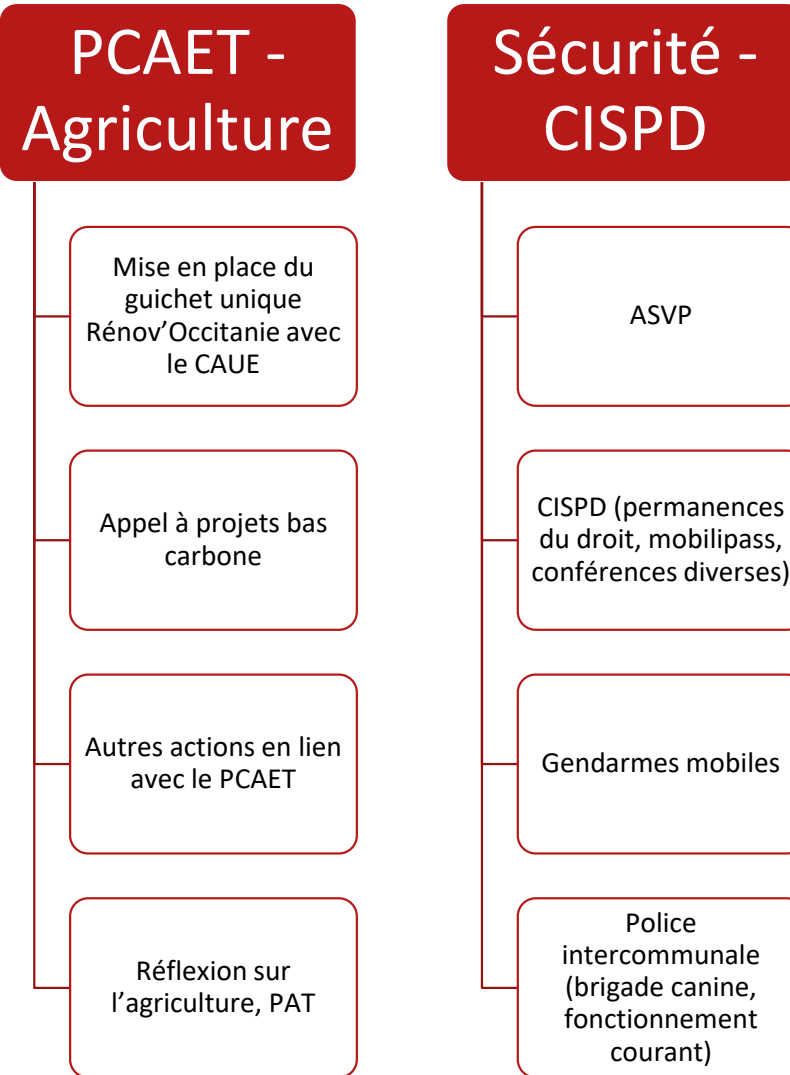
Communication

Communication pour la
valorisation des actions engagées
par la Communauté de
Communes du Pont du Gard

Installation panneaux entrées de
villes

Talents du territoire

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2022 : principales dépenses



Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2022 : principales dépenses

Ordures ménagères

- Contrats de prestations de services (récurrents)
- Etude, acquisition de matériel et travaux

SPANC – Ateliers relais

- Continuité du service SPANC
- Poursuite de la location des 4 ateliers relais

Halte fluviale

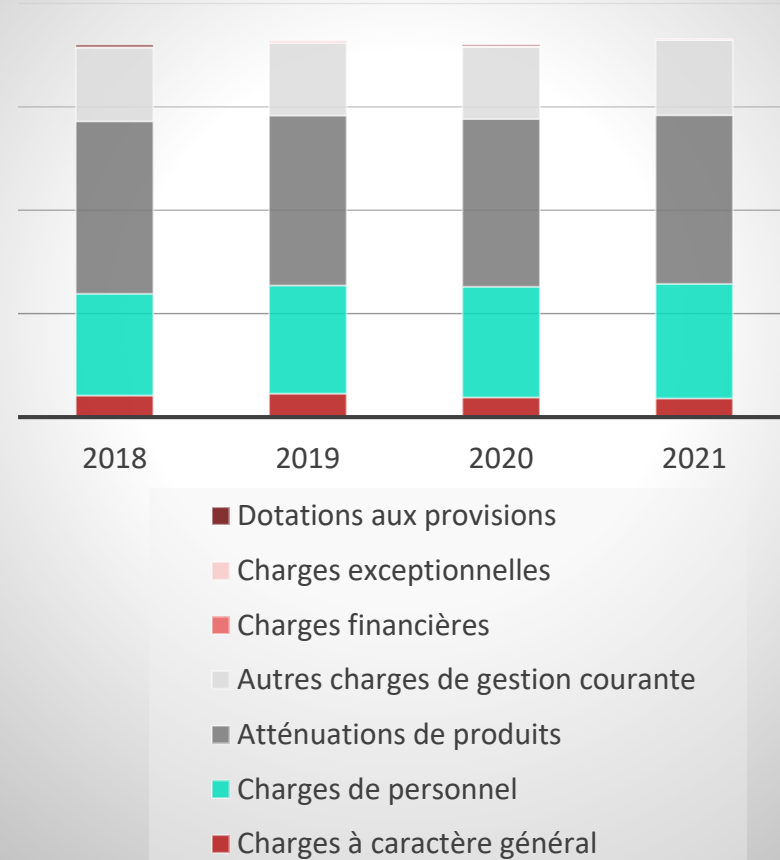
- Travaux, entretien
- Etudes

Annexes

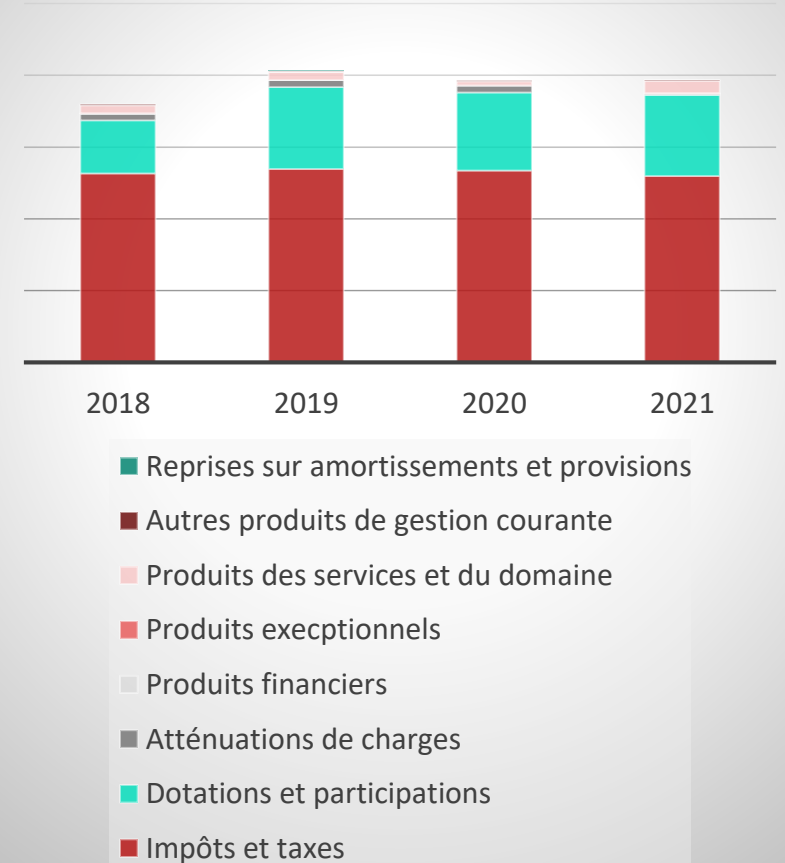
Rapport d'orientations budgétaires 2022

Section de fonctionnement du budget principal

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement
(données issues des comptes administratifs)

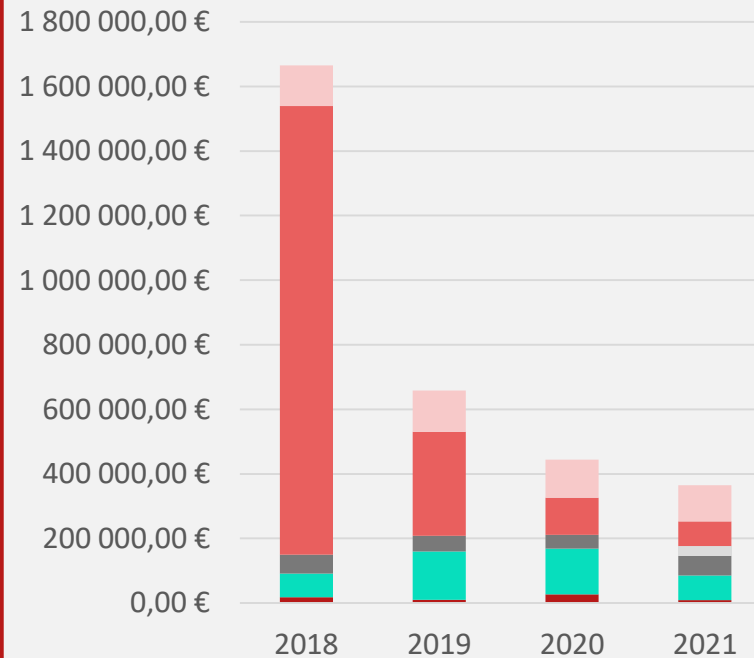


Evolution des recettes réelles de fonctionnement
(données issues des comptes administratifs)



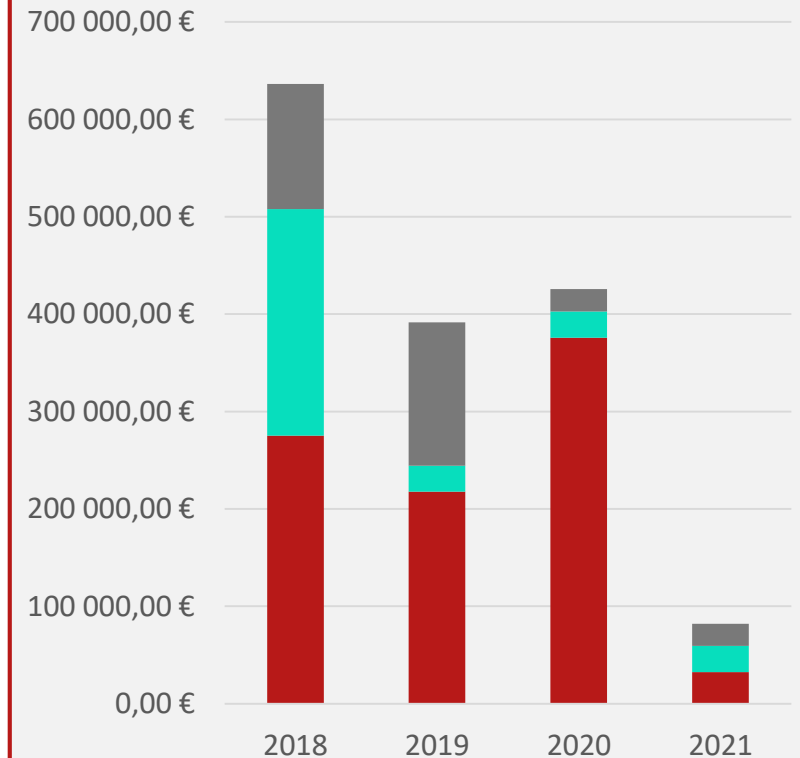
Section d'investissement du budget principal

Evolution des principales dépenses
réelles d'investissement
(données issues des comptes administratifs)



- Emprunts et dettes assimilées
- Opérations d'équipement
- Immobilisations en cours (hors opérations)
- Immobilisations corporelles (hors opérations)
- Subventions d'équipement versées (hors opérations)
- Immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)

Evolution des principales recettes réelles
d'investissement
(données issues des comptes administratifs)



- FCTVA
- Autres immobilisations financières
- Subventions d'investissement

Masse salariale : évolution des effectifs

- Les agents (titulaires ou contractuels) de la Communauté de Communes exercent des métiers de proximité pour mettre en œuvre les projets votés par les élus. Au 31 décembre 2021, les effectifs de l'intercommunalité sont de **162 agents** dont **112 agents titulaires ou stagiaires** de la Fonction Publique Territoriale (150 en 2020, 117 en 2019, 115 en 2018, 114 en 2017, 109 en 2016), **50 agents non titulaires** (Contrat à Durée Indéterminée de Droit Public, Emplois aidés, Contrat à Durée Déterminée, Apprentis) (34 en 2020, 35 en 2019, 18 en 2018, 23 en 2017, 27 en 2016).
- Le nombre d'agents titulaires s'élève à 112 (116 en 2020, 117 en 2019, 115 en 2018, 114 en 2017, 109 en 2016) représentant **109.08** (113.08, 114.08 en 2019, 112.31 en 2018, 111.02 en 2017, 106,34 en 2016) équivalent temps plein alors que les 50 (34 en 2020, 35 en 2019, 18 en 2018, 23 en 2017, 27 en 2016) agents non titulaires correspondent à 46.77 (31.85 en 2020, 31.35 en 2019, 18 en 2018, 22,54 en 2017, 26.62 en 2016) équivalent temps plein.

EFFECTIFS au 31 décembre 2021				
	NOMBRE	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	ETP
TITULAIRES	112	104	5.37	109.37
Agents titulaires	105	97	5.37	102.37
Agents stagiaires	0	0		0
Agents en disponibilité	6	6		6
Agent en congé parental	1	1		1
NON TITULAIRES	50	41	5.77	46.77
Contrat de droit public	46	37	5.77	42.77
Contrat de droit public agent en congé parental	1	1		
Contrats de droit privé	3	3		3
TOTAL au 31 décembre 2021	162	144	11.14	156.14
TOTAL 2020	150	135	9.93	144.93
TOTAL 2019	152	135	10.43	145.43
TOTAL 2018	133	125	5.31	130.31
TOTAL 2017	137	126	7.56	133.56
TOTAL 2016	136	126	6.96	132.96
TOTAL 2015	139	125	9.76	134.76

Masse salariale : Structure détaillée au 31/12/2021 (1)

- En 2021, la ventilation des effectifs, en activité (hors agents en disponibilité et congés parental), se traduit par :
- 16 agents au Pôle Direction / Services Administratifs/ Attractivité du territoire
 - 23 agents au Pôle Service Technique
 - 10 agents au Pôle Police Intercommunale
 - 105 agents au Pôle Services à la Population
 - La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la Fonction Publique Territoriale composant les effectifs de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

FILIERES PROFESSIONNELLES	AGENTS TITULAIRES		AGENTS NON TITULAIRES DROIT PUBLIC		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Administrative	13	6	5	0	24
Technique	46	13	28	5	92
Sociale	6		3		9
Médico-sociale	13		5		18
Police Municipale	1	7			8
TOTAL	79	26	41	5	151

S'agissant des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public, les filières techniques et administratives totalisent 114 (107 en 2020, 108 en 2019, 96 en 2018, 98 en 2017, 95 en 2016) agents sur 151 (141 en 2020, 144 en 2019, 130 en 2018, 132 en 2017, 136 en 2016). Les agents en contrat de droit privé ne sont pas comptabilisés dans les statistiques ci-contre.

Masse salariale : Structure détaillée au 31/12/2021 (2)

S'agissant des non-titulaires non permanents, la répartition s'effectue de la manière ci-dessous :

Agents non titulaires non permanents	Total 2021	Total 2020	Total 2019	Total 2018	Total 2017	Total 2016
Personnel en contrats de droit public	47	32	31	15	18	18
Contrat à durée déterminée pour remplacement	23	10	8	4	5	6
Contrat à durée déterminée sur poste permanent	6	3	4	4	5	4
Contrat à durée indéterminée	18	19	19	7	8	8
Personne en contrats de droit privé	3	2	3	3	5	9
CAE-CUI						2
Contrat d'Avenir					2	3
Apprentissage	3	2	3	3	3	4

Effectifs au 31/12/2021	Montant total des rémunérations annuelles brutes (€ brut)	Dont primes et indemnités heures supplémentaires incluses (€ brut)	% primes et indemnités dans la rémunération totale	Dont NBI (€ brut)	Dont SFT	Dont Mutuelle Santé	Dont Prévoyance	Charges patronales	TOTAL
Titulaires, Stagiaires CNRACL IRCANTEC	2 786 969,07 €	587 649,11 €	21,09%	20 329,80 €	36 381,52 €	3 168,00 €	4 386,83 €	1 065 309,13 €	3 852 278,20 €
Non titulaires (contrat de droit public, contrat de droit privé)	812 248,02 €	66 235,00 €	8,15%		7 919,32 €	288,00 €	376,00 €	311 651,85 €	1 123 899,87 €
TOTAL 2021	3 599 217,09 €	653 884,11 €	18,17%	20 329,80 €	44 300,84 €	3 456,00 €	4 762,83 €	1 376 960,98 €	4 976 178,07 €

Comprenant les tickets restaurant 2021 distribués à hauteur de 158 032 € soit 22 576 tickets.

Masse salariale : caractéristiques budgétaires en 2021 (1)

- **Caractéristiques de la masse salariale en 2021 :**

- La prévision budgétaire était de **5 600 156,34 €**. Les charges brutes de personnel et frais assimilés supportées par le Budget Principal 2021 s'élèvent à : **5 543 990,51 €**. Elles correspondent à :
 - Rémunérations des personnels à hauteur de 3 517 190,97 € ;
 - Rémunérations des apprentis à hauteur de 21 586,45 € ;
 - Gratification des stagiaires à hauteur de 3 494,40 € ;
 - Recours aux remplacements, mission de prestation auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard à hauteur de 256 539,13 € ;
 - Remboursements des salaires des agents mis à disposition par les communes (Lecture publique, Police de Nuit) : 9 356,34 € ;
 - Cotisations sociales URSSAF pour 569 955,52 € ;
 - Cotisations aux caisses de retraite pour 712 780,65 € ;
 - Cotisations ASSEDIC pour 30 569,73 € ;
 - Médecine du travail pour 10 577,04 € ;
 - Autres charges de personnel pour **347 932,61 €**
 - comprenant Assurance statutaire à hauteur de 156 394,51 € ;
 - Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales pour 30 856,60 € ;
 - 3 118,50 € chèques cadeaux Noël enfants du personnel et 5 740,00 € chèques cadeaux Noël
 - Tickets restaurant : 151 823,00 €

Masse salariale : caractéristiques budgétaires en 2021 (2)

- Caractéristiques budgétaires nettes de la masse salariale du budget principal en 2021

- La masse salariale nette pour le budget principal 2021 s'élève à **5 081 095,15 €** (déduction faite des remboursements de personnel par l'assurance statutaire, transferts de charges de personnel sur les budgets annexes en lien avec les missions des agents ...).

2021	
Masse salariale du budget général	5 543 990,51 €
- transfert de charges sur budgets annexes	366 669,23 €
- remboursement par assurance statutaire (maladie, accident de service)	96 226,13 €
Masse salariale nette du budget principal	5 081 095,15 €

Masse salariale : facteurs exogènes

- Facteurs exogènes indépendants de la volonté de la collectivité

- Il est rappelé ici que la loi 209-2007 du 19 février 2007 instaure le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux. A ce titre, la Collectivité a opté pour une adhésion au **Comité National d'Action Sociale** pour le Personnel des Collectivités Territoriales, association loi 1901. C'est un outil proposant une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics. La participation de la collectivité pour 2021 est de 30 856,60 € (en 2020 31 291.20 €, en 2019, 29 663 € en 2018, 26 506,50 €, en 2017, 27 309.77 €, en 2016, 28 905.24 €, en 2015, 26 329.84 euros).
- Le total des prestations versées directement aux bénéficiaires en 2021 est de 19 699 € et 2 269 € d'avantages (en 2020, 19 699 € et 2 269 € d'avantages, en 2019, 24 990 € et 3 948 € d'avantages en 2018, 28 647 € et 3 428 € d'avantages ; en 2017, 23 209 € et 1 962 € d'avantages, 25 082 € en 2016, en 2015, 22 057 euros). Il s'agit de prêts CNAS, des abonnements à des magazines, des billetteries cinémas, spectacles, parcs..., des chèques culture, des aides pour l'accueil de loisirs, de garde de jeunes enfants, de rentrée scolaire, de séjours enfants...

Masse salariale : facteurs endogènes (1)

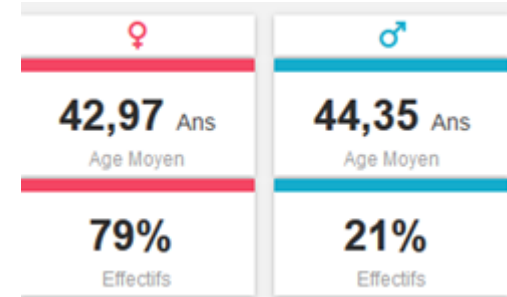
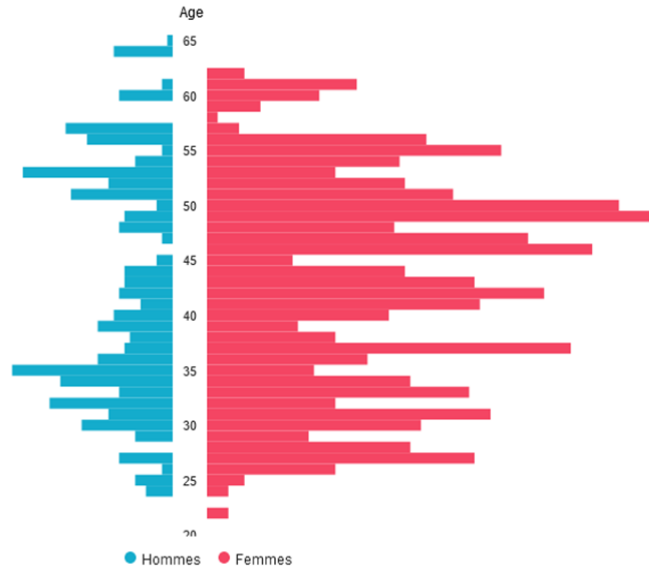
- **Facteurs endogènes liés aux décisions de la collectivité**
 - Cette année a encore été marquée par la pandémie ;
 - Les personnels placés en Autorisation Spéciale d'Absence du fait du contexte (personnes vulnérables, garde d'enfants...) ont fait l'objet de remplacement pour permettre la continuité des services publics et l'exercice de ses compétences ;
 - Les structures d'accueil ont fermées durant 3 semaines, ce qui a entraîné une modification des congés d'un certain nombre d'agents ;
 - Droit à mobilité mutation externe pour deux agents du service Ressources Humaines et d'une responsable de pôle ;
 - Fin de la mise à disposition d'un policier de la Commune de Castillon-du-Gard à la Communauté de Communes du Pont du Gard, intégration au sein de la collectivité ;
 - Mise à disposition d'un attaché hors classe pour la Commune des Baux de Provence ;
 - Mise en place du télétravail ;
 - Départ à la retraite d'un agent ;
 - La collectivité a lancé un diagnostic des risques psycho-sociaux, dont le coût s'élève à 20 980,00 €.
 - Soutien à l'insertion professionnelle des jeunes par le recours à l'apprentissage et à l'accueil des stagiaires ;
 - En 2021, la participation employeur à la mutuelle **prévoyance** à hauteur de 8 €/mois par agent au prorata du temps de travail de l'agent est de **4 756,83 €** couvrant **51 agents** (en 2020 4 086,04 € couvrant 46 agents, en 2019, 4 137,73 € couvrant 47 agents, en 2018, 2 017,76 € couvrant 31 agents);
 - Participation à la **complémentaire « santé »** à hauteur de **3 456 €** couvrant **35 bénéficiaires** (en 2020, 3 096 € couvrant 34 bénéficiaires, en 2019, 3 152€ couvrant 34 bénéficiaires, en 2018, 2 952€ couvrant 32 bénéficiaires, en 2017, 2 728 € couvrant 34 bénéficiaires, en 2016, 2 852,33 € couvrant 31 agents, en 2015, 2 248.00 euros couvrant 26 agents) ;
 - Participation à hauteur de 60 % du **titre-restaurant**. 158 032 € distribués à 158 bénéficiaires (en 2020, 19143 tickets distribués à 148 bénéficiaires, en 2019, 21 792 tickets distribués à 148 bénéficiaires en 2018, 19 798 tickets distribués à 138 bénéficiaires, en 2017, 20 741 tickets distribués à 134 bénéficiaires, en 2016, 22 031 tickets distribués pour 138 bénéficiaires, en 2015, 21 698 tickets distribués pour 150 bénéficiaires) ;
 - Attribution d'une aide pour Noël aux agents de la Communauté de Communes du Pont du Gard sous forme de chèques cadeaux ou bons d'achats, d'un montant de 35 €, indépendamment des prestations sociales proposées par le CNAS représentant pour l'année 2021, **5 740 €** (frais de port, de présentation, de traitement compris) (en 2020, 5390 €, en 2019, 5 438.40€ ;en 2018, 4 828.10€)

Masse salariale : facteurs endogènes (2)

- L'évolution modérée des dépenses de personnel repose notamment sur la politique de gestion des ressources humaines : la recherche de polyvalence des agents dans les Pôles, l'opportunité de remplacer ou non à chaque départ ou absence d'agent sont constamment analysés au plus près des nécessités absolues de service. Mais il n'est pas possible de tout contrôler, certaines absences doivent être remplacées (taux d'encadrement petite enfance, agents au service direct des usagers, etc.), des augmentations d'activités doivent être assumées et certaines mesures législatives ou réglementaires appliquées (PPCR, mesures catégorielles nationales, taux employeurs cotisations CNRACL et IRCANTEC...).
- Absentéisme : Le taux d'absentéisme maladie s'est élevé à 11,09 % en 2021. Les absences pour maladie ordinaire représentent le principal motif d'absence pour la Communauté de Communes du Pont du Gard.
- Temps de travail et heures supplémentaires :
 - Le temps de travail annuel est de 1 607 heures auxquelles se retirent pour 2021, 1 jour offert pour les fêtes de fin d'année.
 - Les heures supplémentaires et complémentaires pour l'année 2021 s'élèvent à 1907,46 heures et 34 981,16 €. En 2020 s'élevaient à 823 heures de 12 791,41 €. En 2019 s'élevaient à 1277 heures et 20 714.69 €. En 2017, elles s'élevaient à 805.75 heures et 15 878.33 €. En 2018 s'élevaient à 488.75 heures et 11 069,27 €. En 2017, elles s'élevaient à 805.75 heures et 15 878.33 €. En 2016 elles s'élevaient à 599.50 heures et 13 056 €. Elles concernent toujours le service « Police Intercommunale de Nuit », les « Agents de surveillance de la Voie Publique » et la gestion du remplacement des agents absents par l'augmentation en heures complémentaires d'agents à temps non complet notamment dans les structures de la Petite Enfance.

Masse salariale : facteurs endogènes (3)

Pyramide des âges



Regroupement Profil(s)	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	26 ans	43,30 ans	65 ans
Contractuels de droit public	22 ans	41,81 ans	58 ans
Contractuels de droit privé	18 ans	22,00 ans	25 ans

Masse salariale : facteurs endogènes (4)

- Durée effective de travail :

Personnel concerné	Nombre d'heures hebdomadaires	Effectif concerné
Cadres	39h (23 jours de RRTT)	4
Agents divers services	35 h	105
Agents à temps non complet	15,5 h	2
	18 h	1
	20 h	1
	21 h	2
	25 h	1
	28 h	7
Agents à temps partiel	90 % soit 32 h	3
	80 % soit 28 h	21
	60 % soit 21 h	1
	50 % soit 17,5 h	2
Agents à temps partiel thérapeutique	50 % soit 17,5 h	1

Masse salariale : caractéristiques prévisionnelles 2022

- **La politique d'avancement de grade**

- En 2022, elle a été estimée à 4 100 euros concernant 8 agents en catégorie C et 2 en catégorie A.
- En 2021, elle a été estimée à 3 400 euros concernant 11 agents en catégorie C et 1 en catégorie A.
- En 2020, elle a été estimée à 3 400.00 euros concernant 10 agents en catégorie C.
- En 2019, elle a été estimée à 5 100.00 euros concernant 11 agents dont 10 en catégorie C et 1 en catégorie A.
- En 2018, elle a été estimée à 14 000.00 euros concernant 14 agents dont 1 en catégorie A.
- En 2017, elle a été estimée à 10 668.00 euros concernant 11 agents dont 1 en catégorie A.
- En 2016, elle a été estimée à 11 000.00 euros, concernant 9 agents dont les 2/3 sont en catégorie C.

- **Facteurs endogènes liés aux décisions de la collectivité**

- En matière de ressources humaines, la Communauté de Communes du Pont du Gard s'est fixée les orientations suivantes afin de limiter la progression de la masse salariale :
 - Mettre au cœur de ses priorités la rationalisation des postes en optimisant le fonctionnement des services ;
 - Poursuivre le non-recours systématique aux remplacements des agents absents ;
 - Accentuer la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures administratives.
- En soutien à l'insertion professionnelle des jeunes et en réponse aux besoins des services, l'accent continuera d'être mis sur le recours à l'apprentissage et à l'accueil de stagiaires.
- Les prévisions actuelles font ressortir des charges de personnel de l'ordre de 6 000 000 € (chapitre 012) en 2022 comprenant notamment :
 - Rémunérations des personnels, cotisations sociales 5 550 000 €,
 - Recours aux remplacements (congrés divers), mission de prestation auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard 180 000 €,
 - Médecine du travail 10 000 €,
 - Assurance statutaire 135 000 €,
 - Tickets restaurant 130 000 €,
 - Œuvres sociales, Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales 45 000 €,

Endettement : budget principal

- Au 31 décembre 2021, le capital restant dû s'élève à 1 015 510,51 €.
- En 2022, l'annuité de la dette s'élèvera à 128 056,87 € soit 113 450,64 € en capital et 14 606,23 € en intérêts.
- Les chiffres ci-dessus tiennent compte de la partie de l'emprunt contracté pour la construction des ateliers relais, laquelle est remboursée par le budget annexe ateliers relais tous les ans (pour 2021 : 26 667,00 € en capital et 3 996,40 € en intérêts).

Emprunt	Montant nominal	CRD au 31/12/2021	Durée du prêt	Dernière échéance	Taux	Capital 2021	Intérêts 2021
Crédit agricole (crèche Aramon)	280 000,00 €	48 010,51 €	15 ans	15/05/2023	4,73 %	22 391,51 €	3 330,02 €
Agence France Locale (MSAP/Ateliers relais)	1 350 000,00 €	967 500,00 €	60 trimestres	20/09/2032	1,303 %	90 000,00 €	13 487,68 €
TOTAL	1 630 000,00 €	1 015 510,51 €				112 391,51 €	16 817,70 €

	2018	2019	2020	2021
Encours dette / habitant	50,59 €	45,04 €	41,80 €	38,40 €

Endettement : budget principal

- Les emprunts garantis (issus des comptes administratifs 2021 provisoires)
- En vertu des dispositions des articles L.2251-1 et L.5111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes peuvent consentir des garanties d'emprunts dans les conditions stipulées par ledit Code Général des Collectivités Territoriales.
- Pour les opérations concernant des logements réalisés par des organismes HLM ou des sociétés d'économie mixte, ayant bénéficié de subventions de l'Etat ou de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées, la collectivité peut garantir la totalité d'un emprunt.
- Pour mémoire, les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privée pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.
- Ainsi, la Communauté de Communes du Pont du Gard apporte son soutien au secteur du logement social à travers l'octroi de garanties d'emprunt visant à développer l'offre sur le territoire intercommunal. Elle garantit treize (13) emprunts concernant des logements d'intégration ou des logements adaptés réalisés par Vaucluse Logement ou Habitat du Gard sis à Montfrin, Théziers, Aramon mais également depuis la modification de ses statuts en juillet 2016 la réhabilitation de 102 logements collectifs à ARAMON.
- Au vu de l'encours à ce jour et afin de maintenir toute indépendance en cas de changement stratégique de la part des autres acteurs, dans le cadre d'une politique globale, la Communauté de Communes se réserve le droit de refuser l'octroi de garanties d'emprunt aux organismes dont la santé financière serait estimée insuffisante et/ou mettant en péril son devenir financier et budgétaire.
- En effet, en matière de logement social, l'article L.2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commune, nonobstant ce transfert de compétence et du principe d'exclusivité, conserve la possibilité d'accorder une garantie d'emprunt ou son cautionnement pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux.
- Aucune échéance n'est versée actuellement pour ces emprunts dits « garantis ».
- Les informations relatées ci-après sont issues des données du logiciel « MONETIS » Odyssee Informatique version 4.65 B.

➤ Etat prévisionnel des emprunts garantis

Capital restant dû au 31/12/2021 (tableaux prévisionnels)

Désignation du bénéficiaire	Année	Objet de l'emprunt garanti	Lieu	Organisme Prêteur	Taux	Montant Initial	Capital Restant dû au 31/12/2021	Durée	Terme de l'engagement
Habitat du Gard	2008	Résidence Le Paradis	Aramon	Caisse des Dépôts et Consignations	4,25 %	151 280,00 €	86 647,55 €	25 ans	2034
Vaucluse Logement	2007	2 logements d'intégration	Théziers		0,75%	74 317,00 €	53 634,00 €	40 ans	2047
Vaucluse Logement	2007	2 logements d'intégration	Théziers		0,75%	5 738,00 €	4 575,36 €	50 ans	2057
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration	Montfrin		0,75%	149 797,00 €	108 183,01 €	40 ans	2047
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration	Montfrin		0,75%	10 475,00 €	8 357,94 €	50 ans	2057
Vaucluse Logement	2007	3 logements PLUS	Montfrin		1,70%	162 043,73 €	141 281,83 €	31 ans	2047
Vaucluse Logement	2007	3 logements prêt foncier	Montfrin		1,70%	11 926,24 €	10 873,24 €	41 ans	2057
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap	Théziers		1,35%	62 524,00 €	49 660,37 €	40 ans	2049
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap	Théziers		1,35%	4 336,00 €	3 732,55 €	50 ans	2059
SOUS-TOTAL (A)							632 436,97 €	466 945,85 €	
Un toit pour tous	2017	50 logements collectifs « La Lionne »	Aramon	Caisse des Dépôts et Consignations	0,00%	400 000,00 €	266 666,65 €	15 ans	2031
Un toit pour tous	2017	50 logements collectifs « La Lionne »	Aramon		0,80%	320 267,00 €	228 173,15 €	15 ans	2032
Un toit pour tous	2017	52 logements collectifs « La Grave »	Aramon		0,80%	267 532,50 €	190 602,67 €	15 ans	2032
Un toit pour tous	2017	52 logements collectifs « La Grave »	Aramon		0,00%	416 000,00 €	277 333,33 €	15 ans	2031
SOUS-TOTAL (B)						1 403 799,50 €	962 775,80 €		
TOTAL						2 036 236,47 €	1 429 721,65 €		

Endettement :
budget
principal

Caractéristiques financières

- La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.
- Ainsi, s'agissant des informations énumérées par la loi, la Communauté de Communes du Pont du Gard n'a pas eu recours à :
 - De délégation de services publics ;
 - De concession d'aménagement ;
 - De contrats de partenariats publics – privés tel que prévus à l'article L. 1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Agence France Locale
 - Par délibération en date du 09 mars 2015, la collectivité a adhéré à l'Agence France Locale qui a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. La souscription au capital s'est élevée à 33 100.00 euros établie sur la base des Comptes de l'exercice [n-2] de la Communauté de Communes du Pont du Gard (en incluant les budgets annexes).
- Coopérative CITRE
 - Par délibération en date du 24 juin 2019, la collectivité a adhéré à la coopérative CITRE (SCIC) dans le cadre de la mise à disposition d'une partie de la toiture du bâtiment artisanal composé de 4 ateliers situé à THEZIERS (30390) afin d'installer un équipement de production d'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil. La collectivité est devenue membre associé en souscrivant 10 parts pour un montant total de 500,00 euros (budget annexe Ateliers relais).

- Liste des fonds de concours attribués en 2021
 - Sur 2021, aucun fonds de concours n'a été attribué par le Conseil Communautaire.
- Liste des organismes pour lesquels la collectivité a versé une subvention supérieure à 75 000.00 € en 2021 (issues des comptes administratifs 2021 anticipés)

ORGANISMES	MONTANT 2021
EPIC Office Intercommunal de Tourisme transformé en SPL Destination « Pays d'Uzès Pont du Gard » en 2018	426 000,00 €

Etat des indemnités

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 engagement et proximité a apporté des modifications au statut de l'élu, notamment en ce qui concerne la transparence et la modulation des indemnités des élus locaux (arts. 92 à 95).

Chaque année, en référence à l'article L.5211-12-1 du CGCT, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ni la loi, ni la doctrine ne sont prononcés à propos du formalisme. Dès lors, cette communication s'effectue, pour les montants touchés en 2021, en annexe au Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

Titre	Prénom/NOM	Montant annuel brut des indemnités de fonctions communautaires	Montant annuel brut des indemnités de fonctions brutes perçues en tant qu'élu municipal	Montant annuel brut des indemnités de fonctions perçues pour d'autres fonctions (SPL, SEM...)	Montant annuel brut des indemnités perçues au sein d'un syndicat mixte ouvert
Président	Pierre PRAT	24269.88 €	3 220.32 €		
1 ^{er} Vice-président	Olivier SAUZET	8 797.80€	24 083.16 €		7 859.76 €
2 ^{ème} Vice-président	Philippe MARCHESI	8 797.80€	9 240,00 €		13 776,00 €
3 ^{ème} Vice-président	Fabrice FOURNIER	8 797.80€	22.202,28 €		
4 ^{ème} Vice-président	Elisabeth VIOLA	8 797.80€	8 797,80 €	4 800,00 €	
5 ^{ème} Vice-président	Didier GILLES	8 797.80€			4 779,24 €
6 ^{ème} Vice-président	Numa NOEL	8 797.80€	7 000,92 €		
7 ^{ème} Vice-président	Jean Jacques ROCHETTE	8 797.80€	20 419,32 €		
8 ^{ème} Vice-président	Jean Marie MOULIN	8 797.80€	18 809,16 €	2 170,32 €	
9 ^{ème} Vice-président	Laurence TRAPIER	8 797.80€	14 001.84 €		
10 ^{ème} Vice-président	Thierry ASTIER	8 797.80€	18 809,16 €		4 130,52 €

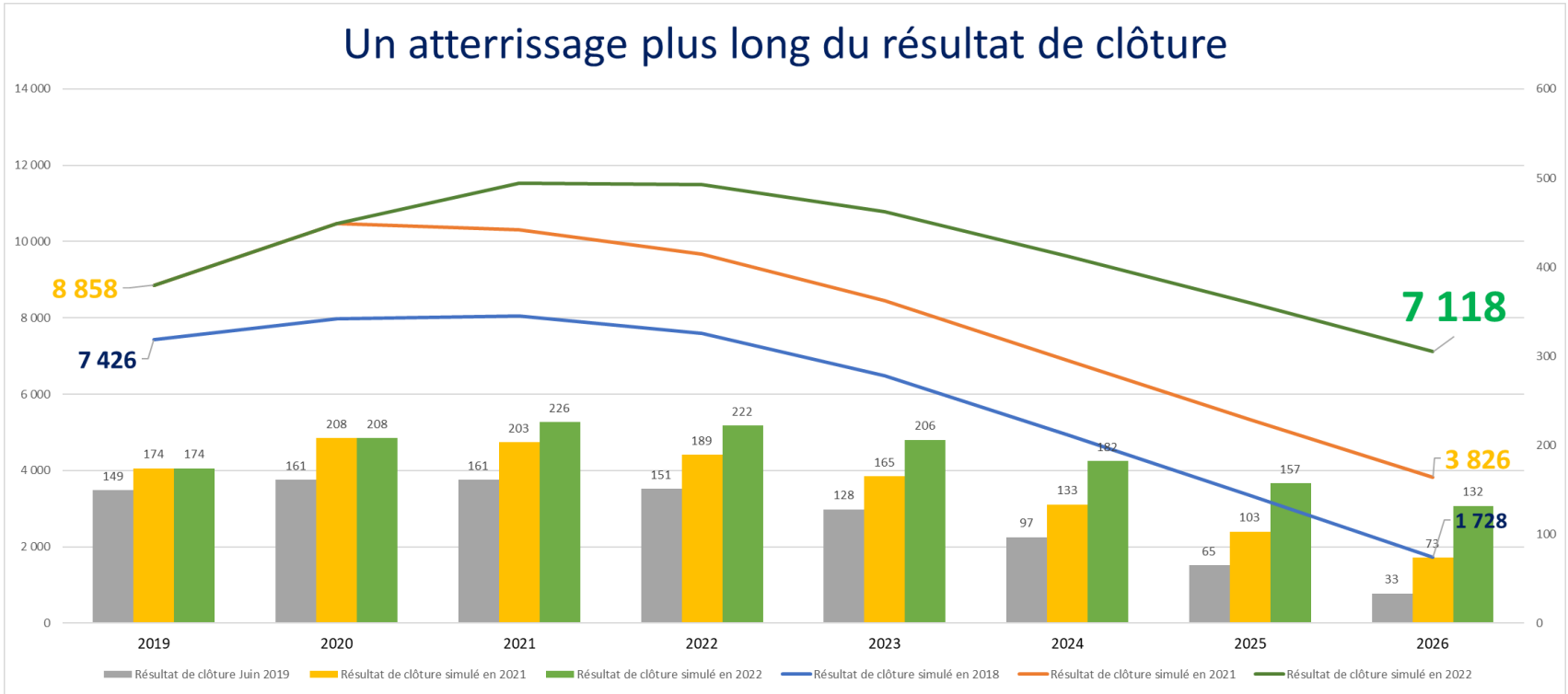
Endettement : budget annexe Ordures Ménagères

Emprunt	Montant nominal	CRD au 31/12/2021	Durée du prêt	Dernière échéance	Taux	Capital 2021	Intérêts 2021
Crédit Agricole (déchetterie de Comps)	500 000,00 €	0,00 €	10 ans	16/03/2021	3,90 %	57 374,57 €	2 237,61 €
Caisse d'Epargne (Transfert Déchetterie MEYNES)	68 866,97 €	20 291,96 €	12 ans	26/06/2024	3,86 %	6 261,41 €	1 024,96 €
TOTAL	568 866,97 €	20 291,96 €				63 635,98 €	3 262,57 €

Endettement : budget annexe Ateliers relais

Emprunt	Montant nominal	CRD au 31/12/2021	Durée du prêt	Dernière échéance	Taux	Capital 2021	Intérêts 2021
Créance du budget principal	400 000,00 €	286 665,25 €	60 trimestres	20/09/2032	1,303 %	26 667,00 €	3 996,40 €
TOTAL	400 000,00 €	286 665,25 €				26 667,00 €	3 996,40 €

- Cette amélioration proviendrait d'une augmentation plus forte des recettes sur la période 2020-2026 (+5,3 M€) que des dépenses (+2,1M€).



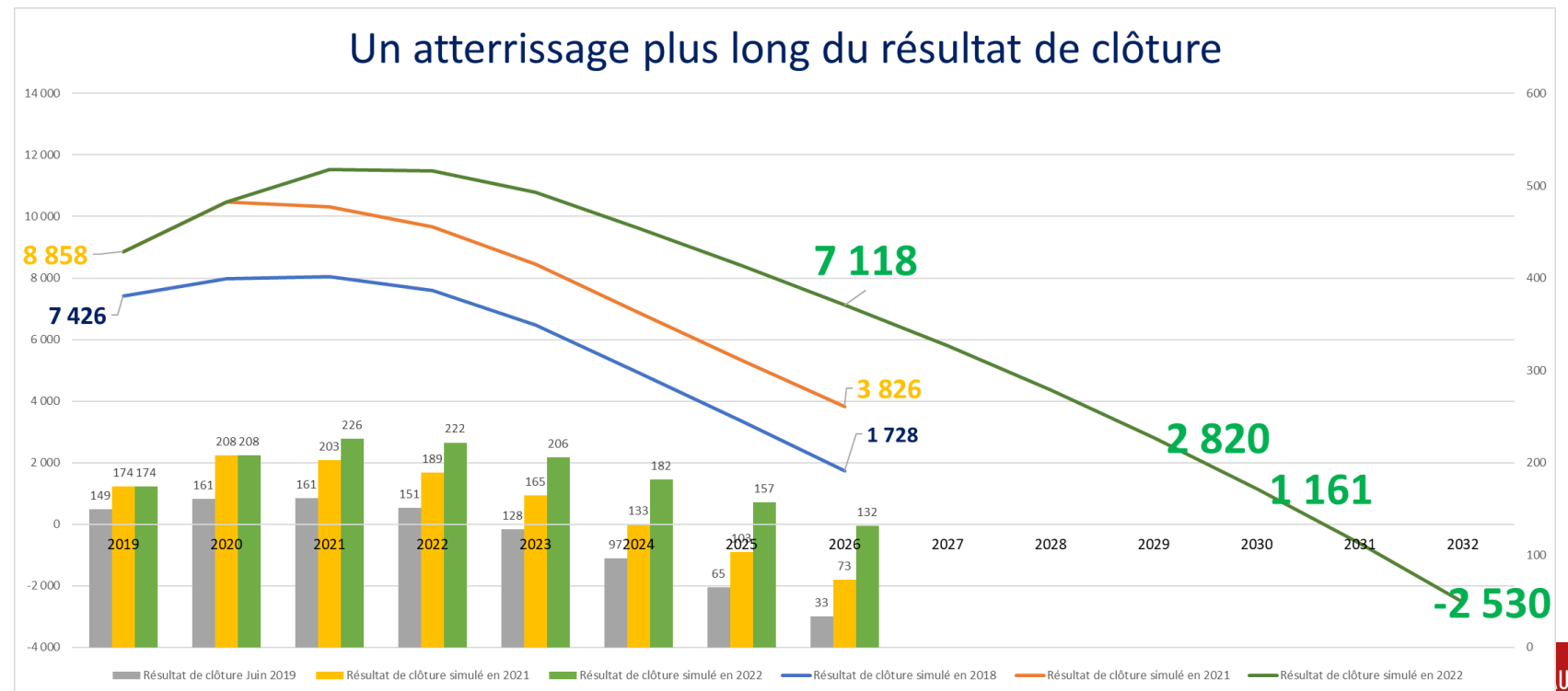
Evolution du résultat de clôture : une amélioration du résultat global en 2026 de +3,2 Millions d'€

Des résultats
obtenus avec
un niveau
contraint
d'investissement

En milliers d'euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2022	2023	2024	2025	2026	Moyenne 2020-2026
Dépenses réelles d'investissement (hors RC)	538 525	326 086	257 378	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	797 638
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	392 060	425 677	82 006	264 565	264 565	264 565	264 565	264 565	261 501
Solde investissements (hors emprunts)	146 465	-99 591	175 372	735 435	735 435	735 435	735 435	735 435	536 136
Remboursement du capital	128 027	117 965	112 392	112 392	112 392	112 392	112 392	112 392	113 188
Solde section investissement	274 493	18 374	287 763	847 826	847 826	847 826	847 826	847 826	649 324
CAF Brute	2 146 252	1 630 385	1 349 339	804 619	134 819	-304 898	-370 497	-437 967	400 829
Besoin de financement après CAF brute	-1 871 760	-1 612 011	-1 061 576	43 208	713 008	1 152 724	1 218 323	1 285 793	248 495
Emprunt mobilisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Evolution du fonds de roulement	1 871 760	1 612 011	1 061 576	-43 208	-713 008	-1 152 724	-1 218 323	-1 285 793	-248 495
Capital restant dû au 1er janvier	1 382 456	1 254 428	1 136 463	1 024 072	911 680	799 289	686 897	574 506	912 476
Capital restant dû au 31 décembre	1 254 428	1 136 463	1 024 072	911 680	799 289	686 897	574 506	462 114	799 289
Ratio de capacité de désendettement	1	1	1	1	6	-2	-2	-1	2
Excédent de clôture au 1er janvier	6 986 082	8 857 842	10 469 853	11 531 428	11 488 221	10 775 213	9 622 489	8 404 166	
Excédent de clôture au 31 décembre	8 857 842	10 469 853	11 531 428	11 488 221	10 775 213	9 622 489	8 404 166	7 118 373	
Ratio fonds de roulement *	174,0	208,0	226,0	221,9	206,0	182,0	157,3	131,8	

Synthèse

- La nouvelle actualisation permet d'obtenir une situation financière 2020 et une perspective 2021 meilleures qu'anticipées.
- **Sans nouvelles décisions de Pacte, l'excédent serait positif jusqu'en 2029-2030.**
- À compter de cette date, la Communauté et les communes membres devront faire des choix sur des nouveaux leviers. À titre d'exemple, le FPIC (reversement de 100% à la CC) ou une modulation des attributions de compensation. Ces deux leviers nécessitent une unanimité des communes.
- En supposant une baisse de 20% des AC (exemple en 2027), l'excédent de clôture serait positif jusqu'en 2032 et la Communauté pourrait continuer d'investir.



Synthèse

- En résumé, la situation s'est nettement améliorée compte tenu des efforts de gestion et des perspectives de recettes 2022 plus favorables :
 - Sur 2020-2026 : les recettes permettront d'avoir un résultat global plus fort de 5,3M€
 - Alors que sur la même période, les dépenses seront plus fortes que notre ancienne simulation de +2,1M€.
- D'où au global un résultat de quasiment 7M€ en 2026 soit une augmentation de 3,2M€ par rapport à nos anciennes simulations (+5,3M€ -2,1M€).
- Nous avons supposé une accélération plus forte des charges de personnel (+3%) et des charges générales (+5% en 2023 et +2% les années suivantes).
- Les stratégies de Gemapi étant neutres (car financées par la taxe et par les AC), nous ne les avons pas impactées sur le budget pour le moment.
- Au-delà de 2026, la stratégie actuelle (avec un investissement de 1M€ par an) pourrait perdurer jusqu'en 2029-2030 au maximum. Cela laisse tout de même des marges de manœuvre pour la Communauté sur les investissements et surtout des emprunts prévisionnels.